

## Attention : piège !

La lettre périodique baptisée « Nouvelle Page Santé », éditée par une société basée en Suisse, est largement diffusée en France à des lecteurs se méfiant des vaccins. Son contenu, très « antivax », fait la promotion de conseils boursiers d'un conseiller financier se présentant comme « l'investisseur de crise ». Elle recommande de s'inscrire en ligne gratuitement pour participer à un « événement », sans rapport avec la santé, qui « dévoilera une série d'innovations sans précédent dans l'histoire de l'humanité qui pourraient avoir des conséquences spectaculaires sur vos économies ». « Nouvelle page santé » annonce que cet événement proposera des placements financiers. Le style mêle le sensationnel (« Nous sommes à l'aube du plus grand RESET énergétique de l'histoire... nous pourrions vivre l'épopée boursière la plus prometteuse depuis 1962 dans les mois à venir »), des affirmations imprécises et des bons sentiments (« vos petits-enfants vous remercieront »).

Proposer ainsi des placements financiers à des personnes âgées fidélisées par une information d'allure médicale est suspect. Mieux vaut se souvenir que le mélange des genres (santé/bourse) est souvent associé à un abus de faiblesse et qu'il est très difficile de récupérer l'argent escroqué en France par une société basée à l'étranger.

Source : Open Rome

## « La lettre de... »

Souvent outil de prospection commerciale visant à générer du chiffre d'affaires, selon le « business model » suivant :

- lancer sur internet une pétition à signer en ligne en fournissant son adresse email ;
- envoyer aux adresses email ainsi collectées une proposition d'abonnement gratuit à une lettre régulière, à condition de s'inscrire en ligne ;
- envoyer cette lettre aux abonnés et diffuser ainsi, au milieu d'informations validées déjà connues, des informations « sensationnelles » non validées et une argumentation en faveur de produits à acheter sur des plateformes basées hors de France ;
- collecter les coordonnées de carte bancaire de tous ceux qui font un premier achat sur ces plateformes ;
- mettre en œuvre, lors des visites suivantes sur ce site commercial, un système interdit en France mais légal dans d'autres pays : le visiteur cliquant sur la fiche d'un produit pour se documenter est automatiquement considéré comme un acheteur de ce produit et le site marchand débite son compte bancaire sans son accord.

Pour éviter d'avoir à rembourser les « clients » mécontents, le montage juridique est le suivant :

- domicilier la société hors de l'Union Européenne (Suisse, par exemple) ;
- installer la plateforme dans un pays autorisant le débit automatique du compte bancaire d'un visiteur ;
- cacher les actionnaires de la société grâce à une série de sociétés « écrans ».

Source : Olivier Jourdain, *Enquête au pays des antivax*, Plon éd, 2021

## Météo antibio

### Risques

- Covid19 modéré
- Inf respiratoire faible
- Gastro-entérite élevé
- Allergie pollens faible

Sources : RNSA, Santé Publique France, BeHCL

Météo régionale : <https://epidmeteo.fr>



### Quiz

#### « Oxyure » ?

Cochez la bonne réponse

- parasite vivant dans les déchets de bois
- parasite repérable avec du papier collant
- parasite surnommé « vers solitaire »
- parasite donnant envie de se gratter le nez

Pour vérifier l'exactitude de votre réponse, consultez le Doc du jeudi n°2021-37 en ligne sur le site <https://openrome.org/ddj/annee/2021>

Pour s'abonner :

<https://openrome.org/abonnement/ddj>